



LA FARFALLE'S CUP

DIMANCHE
05 FEVRIER
2023



AVIS DE COURSE

Rappel préalable : Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1- L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les règles de course à la voile introduction à la régates (RIR).
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile côte d'azur.

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des classes HN : A B C D1 D2 L R1 R2 R3 et R4. Des classements « P 1, P 2 » seront faits si au moins 5 bateaux y sont inscrits. L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

2 –ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables et classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

3 – SITUATION DU PLAN D'EAU .

Du cap Sicié au cap Escampobariou.

4 – PROGRAMME PROVISOIRE :

Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : **Le dimanche 05 Février à 10h55**

5 – INSTRUCTIONS DE COURSE :

Disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

6 - TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront de type « côtier ».

7 – CLASSEMENT :

Attribution des points selon le « **système H** »

Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

Sélective pour le Championnat de France des entreprises

Comptant pour le Challenge Voile Aire Toulonnaise

Participation 40€ par bateau (repas compris)

Inscriptions : Mail, Site ou au Club : Vendredi 03 Février

(18h–20h) et Samedi 04 février (9h30–12h et 15h–20h)

**La remise des prix et le repas auront lieu à
la Bourse du Travail – La Seyne sur Mer**

